Élections ordinales : une humiliation de plus !

Compte Test - 2021-04-05 05:57:27 - Vu sur pharmacie.ma

Comme nous l’avions indiqué dans notre article du 29 mars dernier, le ministre de la Santé, Khalid Aït Taleb, a adressé au président du Conseil national de l’Ordre des pharmaciens et aux deux présidents des Conseils régionaux des pharmaciens d’officine un courrier par lequel il leur a demandé d’organiser les élections au plus tard au mois de juillet prochain. La correspondance de la tutelle va dans le même sens que le courrier du secrétaire général du gouvernement (SGG) qui a également demandé aux présidents des Conseils d’organiser les élections, sachant que le ministre de l’Intérieur ne voit pas d’inconvénient à ce que celles-ci puissent avoir lieu. La seule condition qu’il a posée est le respect des mesures sanitaires dictées par la pandémie. Les élections de mi-mandat des deux Conseils régionaux auraient dû en principe être organisées au mois d’août 2017, mais le fameux «yomkino», une erreur de traduction des textes entre le français et l'arabe, a été exploité pour ne pas organiser les élections. Pire, même les élections de fin de mandat qui aurait dû avoir lieu au mois d’août 2019 ont été reportées, soi-disant pour attendre la régionalisation, sachant que la mise en place d’un tel projet va probablement demander plusieurs mois, si ce n'est pas une année ou deux ! La réaction du ministre de la Santé va mettre fin à la situation d’illégalité que connaissent nos instances dans une période de tumultes où les pharmaciens n’ont jamais eu autant besoin d’instances légitimes, crédibles et efficaces. À vrai dire, nos instances ne sont pas à leur première irrégularité. Nous nous souvenons tous du vote par correspondance et des opérations de trocs qui l’accompagnaient. Plusieurs plaintes avaient été déposées à ce sujet, notamment au SGG, pour dénoncer le détournement de la notion du «vote par correspondance». Jusqu'en 2015, cette dérogation a privé la profession de pharmaciens compétents aux dépens d’experts en «ramassage d’enveloppes vierges» qui donnaient une piètre image des représentants censés défendre l’éthique et réguler la profession. Les élections avaient même été bloquées pendant plusieurs années, et il a fallu qu'El Houssaine Louardi, ministre de la Santé de l’époque, procède à la dissolution des conseils pour que ces derniers puissent enfin être dotés de nouveaux bureaux. Ironie du sort, certains conseillers qui prêchaient pour le respect strict des échéances électorales ont reproduit aujourd’hui le même schéma. Une fois de plus, les officinaux ont été incapables d’organiser leurs élections sans l’intervention de l’administration. Bien qu’on ne puisse mettre en doute l’abnégation de certains conseillers qui sont animés de la volonté de servir la profession et de la défendre, force est de constater que nos Conseils ont failli à leurs missions. Les éternelles chamailleries ont causé beaucoup de torts à nos instances et accentué nos divisions. La balkanisation qui est devenue structurelle va, à coup sûr, hypothéquer l’émergence d’équipes en mesure de fédérer toutes les composantes de la profession. Pour conclure, on espère que les pharmaciens prendront conscience de la gravité de la situation et de l’importance des prochaines élections pour remettre la profession sur les rails. On espère aussi que notre tutelle, qui va piloter ces élections, mettra les garde-fous nécessaires pour qu'elles se déroulent dans la transparence totale et garantissent les mêmes chances à tous les candidats qui souhaitent siéger aux instances ordinales. La mise en place d’une commission formée de pharmaciens connus pour leur sens de l’éthique et non impliqués dans les prochaines élections semble une option qui pourrait garantir les règles élémentaires de démocratie et pour éviter certains dérapages qui avaient terni les dernières élections.